

un marché avec Smith Brothers & Wilson Limited pour le renouvellement de cet édifice. Les postes ne l'ont pas encore quitté. On devait transporter le bureau de poste dans un nouvel hôtel que l'on vient de terminer, mais l'ancien gouvernement a accordé cette entreprise afin de permettre à ce jeune homme de se livrer au commerce alors que d'autres personnes faisant des affaires semblables sont obligées de se procurer leurs propres capitaux.

M. POWER: Le ministre voudra-t-il déposer ce contrat? J'aimerais beaucoup à le voir.

L'hon. M. RALSTON: Quel est le nom du monsieur à qui l'on destine cette habitation princière?

L'hon. H. A. STEWART: Cette somme de \$12,500 sera affectée à l'amélioration de l'ancien hôtel des postes à Saskatoon. On veut en faire un local satisfaisant pour MM. Caswell's Limited, qui ont loué toute la partie principale du rez-de-chaussée et une partie du soubassement à raison de \$7,800 pour une durée de dix ans. Smith Brothers & Wilson Limited de Saskatoon font ces améliorations à forfait, et toucheront la somme de \$10,700 pour ce travail. On a accordé ce contrat le 6 août 1930, une journée seulement avant que l'ancien gouvernement quitte le pouvoir.

M. HANSON (Skeena): Smith Brothers & Wilson étaient-ils les soumissionnaires les plus bas?

L'hon. H. A. STEWART: Je le crois.

M. HANSON (Skeena): L'ancien gouvernement a-t-il mal fait d'adjuger cette entreprise au plus bas soumissionnaire?

L'hon. H. A. STEWART: Il y a eu trois soumissions et celle de Smith Brothers & Wilson était la plus basse. Voici les soumissions reçues:

Smith Brothers & Wilson Limited, Saskatoon, \$10,700.

A. W. Heise Company Limited, Saskatoon, \$12,390.

A. W. Cassidy & Company Limited, Saskatoon, \$14,294.

M. HANSON (Skeena): Que voyez-vous de mal en cela?

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député de Saskatoon avait réussi à créer un mystère, mais le ministre nous a donné une explication claire.

M. McINTOSH: L'honorable ministre considère-t-il suffisant le loyer que l'on payera pour cet immeuble lorsqu'on aura terminé les réparations?

L'hon. H. A. STEWART: Je le regrette mais je n'ai pas ce renseignement. Ce bail n'a pas été signé depuis que le Gouvernement actuel est au pouvoir et nous n'avons pas eu l'occasion d'étudier la question.

L'hon. M. MACKENZIE: Je propose que le crédit soit réservé en attendant que le ministre dépose le dossier.

L'hon. H. A. STEWART: Je suis en mesure en aucun temps de fournir tous les renseignements à mon honorable ami.

L'hon. M. MACKENZIE: Que dites-vous de l'adjudication de l'entreprise? Le Gouvernement est-il satisfait du prix et de la façon dont l'entreprise fut obtenue?

L'hon. H. A. STEWART: L'entreprise fut adjugée de la façon ordinaire. Nous avons suivi la méthode en honneur sous l'ancien régime et accepté la plus basse soumission. Je donne l'assurance au comité que nous nous en tiendrons strictement à cette attitude à l'avenir comme par le passé. Nous n'aurons d'égard pour personne; au plus bas soumissionnaire, quel qu'il soit, l'entreprise sera adjugée.

M. HANSON (Skeena): Il faut rendre cet hommage au Gouvernement que le plus bas soumissionnaire est assuré de se voir adjuger l'entreprise.

L'hon. H. A. STEWART: L'entreprise en question fut adjugée par mon prédécesseur.

L'hon. M. MACKENZIE: Au plus bas soumissionnaire?

L'hon. H. A. STEWART: Ainsi que je l'ai affirmé.

(Le crédit est adopté.)

Alberta.—Edifices publics fédéraux.—Améliorations, réparations, etc., \$15,000.

M. BUCKLEY: Le ministre est-il en mesure de fournir les détails en ce qui regarde le crédit en discussion?

L'hon. H. A. STEWART: Ce crédit est voté d'année en année afin d'acquitter les frais de réparations nécessaires et les besoins imprévus touchant tous les édifices publics de la province. Ce crédit prévoit des dépenses comme par exemple le renouvellement d'un toit, les réparations à la tuyauterie, le peinture et l'entretien général des édifices.

M. SPEAKMAN: Monsieur l'Orateur, tandis que nous sommes à l'examen de ce crédit, je tiens à discuter une autre question qui comporte un principe important. Il y a quelque temps, j'ai inscrit au *Feuilleton* une question concernant les travaux de décoration exécutés à l'intérieur du bureau de poste à